Actions 25 & 26	Présence de la loutre et du desman	*

Habitats et espèces concernés :	La loutre d'Europe et le desman des Pyrénées
Objectifs :	Sensibilisation à la présence de ces espèces
Pratiques actuelles :	Aucune
Changements attendus :	
Périmètre d'application :	Périmètre du site FR 7301822 'Rivière Salat'

Descriptif des engagements :

Mesure	**25**	**Information des piégeurs sur la présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées**
		Il est proposé par la Fédération de Chasse de l'Ariège, l'Association des piégeurs et la Fédération de Chasse de la Haute-Garonne de réaliser une information ou une formation spécifique à l'attention des piégeurs de ragondins sur la présence de la loutre et du desman.

Mesure	**26**	**Information des structures récréatives sur la présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées**
		Il est également proposé de sensibiliser les gardes des AAPPMA, les gardes-chasse et les accompagnateurs de canoë à la présence des espèces d'intérêt communautaire telles que la loutre ou le desman.

En liaison avec l'action :	28
Nature de l'action :	Aide immatérielle / matérielle
Maître d'ouvrage :	Pour la loutre : CREN Pour le desman : Fédérations de Chasse, Associations ?
Modalité de l'aide :	Conventions ?
Montant de l'aide :	
Outils financiers :	CREN pour la loutre Mesure 323-A : Part égale FEADER / Crédits Etat (Ministère Ecologie) + cofinancement éventuel ?
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Nombre d'interventions
Indicateurs de suivi : **Quantitatifs et qualitatifs**	Nombre d'interventions

Propositions élaborées dans le cadre : Groupe de travail Faune, Flore, Environnement n°4 (19/06/2007)
Groupe de travail Usages Récréatifs de l'eau n°4 (19/06/2007)